REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°07001023

ARRETE DU MAIRE n°2023/99

Objet : Animations inter-scolaires à l'occasion du passage du Tour de France 2023

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande présentée le 22 juin 2023 par la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac en vue d'occuper le domaine public sur une partie de la place Zacharie Baqué, afin d'organiser des aminations inter-scolaires pour le passage du Tour de France 2023 le mardi 4 juillet 2023.
CONSIDÉRANT que pour la bonne organisation de la manifestation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation d'aminations inter-scolaires pour le passage du Tour de France 2023, la circulation et le stationnement seront interdits sur une partie de la place Zacharie Baqué du lundi 3 juillet à 08h00 au mardi 4 juillet à 17h30.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire d'interdiction de circuler et de stationner sera assurée par les services techniques de la commune conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 28 juin 2023

Le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC
32190

Pl. Zaccharie Baqué
Rue des Écoles
Rue des Écoles
ZONE RÉSERVÉE AUX ÉCOLES
Rue des femmes
Rue des femmes
Rue des femmes
Maison Départementale
des Solidarités - Pôle